

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Bordeaux, le 26 septembre 2025

Résultats et prise en compte des consultations dans le cadre de la finalisation de la mise à jour de la stratégie de façade maritime

1. Calendrier de finalisation et d'adoption de la stratégie de façade maritime

Le projet de stratégie de façade maritime mise à jour a été porté à la consultation du public, des instances et des pays voisins du 5 mai au 5 août derniers.

Treize instances ont rendu un avis et trente contributions ont été réceptionnées dans le cadre de la participation du public par voie électronique.

Les services de la DIRM, en lien avec les autres services de l'État, ont procédé à l'analyse de l'ensemble des contributions. L'avis de l'Autorité environnementale, qui avait fait l'objet d'une note de propositions de prise en compte, a également été repris.

Parmi l'ensemble des éléments remontés, certains ont pu être intégrés et venir compléter la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique. D'autres n'ont pas pu être pris en compte, principalement faute de données correspondantes. Les arbitrages ont été faits en conservant l'exigence de retenir des objectifs et des indicateurs opérationnels et facilement évaluables à la fin du cycle de planification de six ans.

L'étape de maquettage de la stratégie est actuellement en cours de finalisation. Les principales modifications ont déjà été intégrées dans les documents qui sont joints au dossier de séance mais de derniers ajustements sont toujours en cours.

La stratégie de façade maritime sera achevée au plus tard le 17 octobre, pour transmission aux membres du Conseil maritime de façade en amont de la réunion du 6 novembre, durant laquelle le document sera présenté pour adoption.

Seront parallèlement adoptés deux documents prévus par le code de l'environnement :

- un document de synthèse de la participation du public par voie électronique, qui retracera les contributions reçues de la part du public, la façon dont elles

ont pu être prises en compte lors de la finalisation du document ou pas et les justifications associées ;

- la déclaration environnementale, qui vise à résumer la manière dont il a été tenu compte de l'ensemble des consultations et des motifs qui ont fondé les choix opérés.

2. Consultation des instances

Outre le Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique , les instances ayant répondu à la consultation sont les suivantes :

- Conseil national de la mer et des littoraux ;
- Comité de bassin Adour-Garonne ;
- Comité de bassin Loire-Bretagne ;
- Comité régional de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine ;
- Conseil départemental des Landes ;
- Conseil départemental de la Gironde ;
- Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale Haute Gironde Blaye Estuaire ;
- Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis ;
- Communauté de communes de l'Île de Ré ;
- Agglomération Royan Atlantique ;
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ;
- Préfets coordonnateurs de la façade Nord-Atlantique Manche-Ouest.

Le tableau suivant met en exergue les principales remarques :

Thématiques	Principales remarques
Bilan de l'exercice précédent	• Absence d'un bilan du précédent cycle du document stratégique de façade : ◦ pas d'analyse de tendance ; ◦ pas d'indicateurs consolidés ; • Diagnostic non-connecté aux objectifs socio-économiques du document stratégique de façade.
État des lieux : discussion sur les données mobilisées	• Remise en cause des choix des années de référence en matière de données ; • Remise en question de certaines données chiffrées utilisées dans l'état des lieux.
Articulation avec les autres documents de planification	• Articulation entre la Stratégie de façade maritime et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne ; • Cohérence entre la politique énergétique et la planification environnementale en mer. • Demande d'une évolutivité du document en continu.
Objectifs	• Choisir des objectifs et indicateurs portant sur le contrôle plutôt que sur le

environnementaux et socio-économiques et indicateurs associés	- simple respect de la réglementation ; • Privilégier des cibles quantitatives plutôt que des tendances ; • Absence de cible pour les objectifs socio-économiques.
Prise en compte des acteurs du territoire	• Acteurs portuaires : ◦ mieux valoriser les initiatives et synergies entre les acteurs portuaires ; ◦ identifier les ports de plaisance comme porte d'entrée en tant qu'acteurs économiques.
Aires marines protégées - Zones de protection forte	• Zones de protection forte : demande de l'intégration du cadrage (note technique) ; • Attention particulière à porter à la progression de la connaissance
Lien terre-mer	• Protection de la bande littorale en mer ; • Préservation des zones humides devant figurer comme une des composantes structurantes de l'aménagement du territoire littoral ; • Demande d'augmenter la prise en compte du lien terre-mer dans le document stratégique de façade ; • Souligner que la qualité et la quantité d'eau douce, sont des enjeux notamment pour la conchyliculture ; • Nécessité d'une solidarité amont-aval.
Développement des énergies marines renouvelables	• Faire apparaître le besoin de potentielles zones de mouillage temporaires de flotteurs d'éoliennes ; • Sortir d'une logique d'antagonisme entre les énergies marines renouvelables et les autres activités économiques : un équilibre plutôt qu'un accroissement de la compétition entre activité ; • Faire apparaître les projets de raccordement dans le volet cartographique du document stratégique de façade ; • Prise en compte des autres énergies marines renouvelables : hydrolien, houlomoteur.
Volet cartographique	• Suggestion d'ajout de carte ou de modification notamment sur les thèmes suivants : ◦ surveillance de la qualité des eaux littorales ; ◦ superposition : secteurs d'étude pour la protection forte et zones de développement de l'éolien, d'extraction granulats et de production aquacole ; ◦ pêche à pied et pêche dans les 3 miles.
Adaptation développement durable	• Demande d'augmenter la prise en compte du changement climatique dans le document stratégique de façade ; • Recherche d'une compatibilité avec les objectifs de neutralité carbone ;
Pédagogie	• Améliorer la compréhension du public : rendre le propos plus pédagogique, notamment s'agissant de l'opposabilité du document stratégique de façade.

3. Participation du public par voie électronique

Parmi les trente contributions, ont notamment été réceptionnées celles du comité régional de la conchyliculture, du Syndicat des énergies renouvelables, de France renouvelables, de la fédération française de canoë-kayak, de l'organisation de producteurs FROM Sud Ouest, d'EDF et des associations Bloom, Surfrider, France Nature Environnement, LPO et Défense des Milieux Aquatiques (DMA).

Thématiques	Principales remarques
Structuration du DSF	• Besoin de sommaire et intégration des conclusions de l'évaluation du bon état écologique
Opposabilité	• Clarification des liens avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux • Précision sur l'opposabilité du DSF
Propulsion vélique	• Intérêt de la propulsion vélique des navires
Hydrolien	• Qualification du degré de maturité des énergies marines renouvelables hors éolien en mer
Planification aquacole	• Clarification de la méthodologie de sélection des zones propices à l'installation ou à l'extension des activités conchylicoles • Articulation explicite avec les documents d'orientation déjà existants • Cause de mortalité des huîtres
Mise à jour de textes	• Objectifs socio-économiques : propositions de nouveaux indicateurs (borne énergétique) • Objectifs environnementaux : proposition d'évolution d'indicateurs • Texte de présentation de certaines filières socio-professionnelles
Préservation de l'environnement	• Développement sur le règlement européen pour la restauration de la nature • Articulation de la protection forte avec les activités en présence
Effets cumulés	• Evaluation approfondie et systématique des effets cumulés des différentes activités anthropiques sur la biodiversité

Certaines contributions du public portaient davantage sur le plan d'action du DSF que sur la stratégie de façade, et pourront par conséquent être réétudiées au moment de sa mise à jour.

Les modifications apportées à la stratégie de façade maritime sur la base des contributions seront présentées en séance, ainsi que les raisons pour lesquelles certaines demandes n'ont pas pu être intégrées à ce stade.